



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

COVID19 : Situation épidémique du département

Pau, le 10 septembre 2020

et procédure de classement d'un département en zone de circulation active

Selon Santé Publique France et l'Agence régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, le taux d'incidence dans les Pyrénées-Atlantiques a franchi le seuil des 50 cas positifs pour 100 000 habitants sur 7 jours. Le taux d'incidence au 9 septembre s'élève ainsi à 51,1.

Le passage en « zone de circulation active » (ZCA) dite plus communément « zone rouge » est une décision prise par décret du Premier ministre et ne relève pas d'une décision locale.

Les indicateurs départementaux permettant d'établir le profil épidémiologique de chaque territoire (taux de positivité des tests, évolution du nombre de clusters, tensions hospitalières, etc.) sont transmis et examinés par le centre interministériel de crise.

Le Conseil de Défense et de Sécurité nationale se réunira demain et examinera la situation épidémiologique des départements afin de statuer notamment sur le classement en ZCA des Pyrénées-Atlantiques (communication ensuite des services du Premier ministre).

L'éventuel classement du département en ZCA donne aux préfets de département des pouvoirs renforcés. Ils peuvent ainsi mettre en place des mesures sanitaires supplémentaires, au titre de l'article 50 notamment du décret du 10 juillet 2020 modifié, parmi lesquelles figurent :

- la limitation des déplacements de personnes ;
- l'interdiction ou réglementation de l'accueil du public dans les établissements recevant du public (commerces, marchés, enceintes sportives notamment) ;
- l'arrêt de l'octroi de dérogations à l'interdiction des évènements réunissant plus de 5 000 personnes ;
- la suspension de certaines activités.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques appelle chacun à la responsabilité pour préserver la santé de tous.

Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cedex